



Chapelle Saint Jacques

Quelques détails pratiques pour finir ...

Que faut-il donner au denier ? Comme valeur indicative, l'église dit : « 1 à 2% du revenu annuel ». Il n'est pas précisé s'il s'agit du revenu net ou brut. Ce pourcentage indicatif donne une fourchette large qui permet à chacun de choisir. Par exemple, pour une personne qui gagne 1500 euros nets par mois, le montant du denier par an se situe entre 180 et 300 euros.

A Paris, ce sont les paroisses qui collectent le denier et en reversent une partie au diocèse. Le denier finance entre autres le traitement des prêtres, le salaire des employés et l'entretien des bâtiments. A St Joseph des Carmes, le chauffage est pris en charge par l'Institut Catholique mais le traitement du recteur, le salaire de la secrétaire et les travaux d'entretien de la salle Frassati et de l'accueil sont réglés par l'église.

J'attire enfin votre attention sur la possibilité de mensualiser votre contribution par prélèvement automatique. Cette formule, appréciée par beaucoup, vous permet d'étaler sur l'année votre versement.

Père Nicolas Delafon,
Recteur



Paris, le 2 février 2019

APPEL POUR LE DENIER DE L'ÉGLISE

Chers habitués de l'église Saint-Joseph des Carmes,

En cette année 2019, avec le conseil économique, nous sommes heureux que la situation financière de notre église, tout en étant fragile, soit bonne. A la fin de l'année 2018, en particulier grâce à une aide conséquente de la paroisse St Pierre de Chaillot et de son curé, le père Jacques Ollier, nous avons pu achever le financement de la rénovation de l'éclairage. Il restera encore à améliorer l'éclairage extérieur, ce que nous n'avons pas été en mesure d'effectuer compte tenu du budget restreint dont nous disposions.

Avec une petite équipe, nous travaillons également à la réécriture de la plaquette de présentation de l'église qui est maintenant ancienne. Ce travail sera achevé en juin 2019. Ainsi, nous travaillons à des projets précis qui sont compatibles avec notre situation financière.

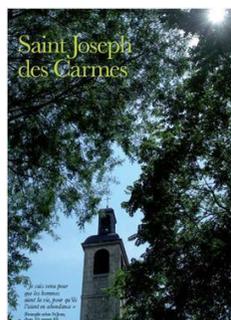
A cette période de l'année, nous sollicitons vos dons dans le cadre du 1^{er} appel pour le Denier de l'Eglise 2019. L'année dernière, le denier de l'église a été stable avec une légère baisse du nombre des donateurs mais une augmentation de la valeur des dons. De ces dons, je vous suis reconnaissant comme recteur.

Père Nicolas Delafon, recteur
et le conseil économique



Eclairage de l'église

La rénovation de l'éclairage intérieur de l'église est achevée. Il reste encore quelques améliorations de détail que nous ferons dans le temps. L'intégralité du projet a été financée avec l'aide pour moitié du diocèse de Paris. Il reste encore à rénover l'éclairage extérieur, ce que nous n'avons pas fait, faute de moyens financiers. En vue d'un meilleur éclairage de la façade et de la cour de l'église, le devis s'élève à 6400 euros.



Plaquette de l'église

La plaquette de présentation de l'église est ancienne. Par ailleurs, les visites de l'église sont nombreuses en semaine et le samedi. Elles sont assurées pour une large part par l'Association *Art, Culture et Foi*. Avec une petite équipe, nous travaillons depuis le début de l'année à la rénovation de cette plaquette. Le projet sera achevé en juin 2019 avec la réalisation d'un livret de 32 pages intérieures en couleur incluant deux rabats de présentation. Un tirage de 1000 exemplaires est prévu pour un coût de 5 euros par plaquette, soit un budget total de 5000 euros.

Le Denier de l'Église à Saint Joseph des Carmes

Quelques chiffres

Le Denier de l'Église à Saint Joseph des Carmes permet à votre église de faire face à ses charges : vie matérielle du recteur, salaires, permanence d'accueil de Sœur Anne les samedis de 10h à 18h, prise en charge de l'organiste titulaire et de l'animation des messes dominicales, charges matérielles (notamment éclairage de l'église, exposition dans la cour, plaquette...).

Le Denier de l'Église a représenté, en 2018, 36% de nos recettes. Le nombre de donateurs connaît une légère baisse (-3), le nombre de dons une légère hausse (+5). Le montant total des dons reste stable par rapport à l'année dernière.

Votre fidélité et votre soutien ont contribué à faire vivre votre église. Soyez-en une nouvelle fois remerciés.

Les dépenses liées aux frais de fonctionnement ont connu en 2018 une augmentation de 15.5% par rapport à 2017 (rattrapage factures Edf, augmentation des frais de reprographie, de librairie et de ciergerie). Les recettes ont connu une baisse de 7.8 % par rapport à 2017 (baisse des dons, baisse du nombre des demandes de messes). Les quêtes et le Denier de l'Église permettent un solde de l'exercice 2018 positif d'un peu moins de 2000 euros.

70% des frais engendrés par les travaux d'éclairage de l'église et de la crypte des Martyrs ont été financés par une aide du Diocèse de Paris, une aide de la Paroisse St Pierre de Chaillot et une aide de l'Institut Catholique de Paris. Les 30% restants ont été à la charge de l'église.

